

la gazette

DES COLLECTIFS ENFANTS  PARENTS PROFESSIONNELS



Notre contribution au projet social aux politiques éducatives, territoriales



Réseau Le mois de juin 2018 sera le premier mois du parental Acepp

Accueil des nouvelles populations en Massif central Le colloque final se tiendra le 12 juin 2018 près d'Annonay en Ardèche



L'accueil du handicap, une priorité, des réflexions

La prise en charge des enfants en situation de handicap est une priorité affirmée de longue date par l'Acepp, et mise en œuvre dans les lieux d'accueil. A travers les deux témoignages, on voit bien que c'est aussi une occasion de coopérer entre acteurs d'un territoire.

FÉDÉRATION TERRITORIALE ACEPP DE LA VIENNE (ACEPP 86)

L'ACCUEIL DU HANDICAP

*Comment il se travaille au niveau fédéral
Atouts et limites de la démarche*

La question émerge en 2011 : en effet, dans certaines crèches, les parents s'interrogent : comment mettre en œuvre un accueil humain de qualité, conforme aux pratiques de tout Eaje adhérent de l'Acepp, en direction des enfants en situation de handicap ? Cette question implique de prendre en compte des dimensions médicales qu'ils ne maîtrisent pas, la plupart du temps, et en tout cas de s'associer avec d'autres pour réfléchir et agir de manière adéquate.

Elle est traitée par la suite au Conseil technique Petite Enfance de la Vienne...

Cette instance regroupe trois à quatre fois par an les différents acteurs Petite Enfance concernés (Caf, PMI, CCAS, MSA et l'Acepp 86). Elle crée un groupe Enfants Différents,

élabore une proposition pour l'accueil du jeune enfant porteur d'un handicap, au terme d'un partenariat élargi avec deux Eaje de secteur parental et des institutions du secteur du handicap. Cette proposition est présentée à la Commission départementale d'accueil du jeune enfant de la Vienne... malheureusement sans résultat.

Par bonheur, chemin faisant...

Un partenariat s'instaure avec la fédération des Centres sociaux qui, depuis 2010, porte un projet d'amélioration des conditions de prise en charge des enfants en situation de handicap en accueil de loisirs, et a créé à cet effet un poste de référent.

Tant et si bien qu'une convention est signée en 2014 entre l'Acepp 86 et la fédération, autour de la Petite Enfance. Ce travail commun n'allait pas de soi au départ, car les administrateurs de la fédération des Centres sociaux ne voyaient pas clairement l'intérêt de travailler avec l'Acepp et le secteur petite enfance. La situation a heureusement bien évolué depuis.

En effet, cette mutualisation a permis, en bonne logique, une meilleure interconnaissance, la construction d'une véritable confiance et, partant, une réflexion et une action concertées et partagées – jusque dans les éléments « sensibles » liés aux financements (nous y reviendrons ci-dessous).

Au niveau de l'Acepp 86, la convention a permis de créer et de financer un poste de référente Handicap...

Ce poste est porté par la fédération des Centres sociaux¹ et fait l'objet d'une convention entre la FCS 86 et l'Acepp 86. Il est toutefois effectivement rattaché à l'Acepp 86, et assume une compétence départementale, dans la mesure où sa titulaire intervient non seulement auprès des crèches adhérentes, mais aussi des crèches privées ou communales, des assistantes maternelles des RAM, ainsi qu'auprès de la PMI, pour des actions d'accompagnement, de sensibilisation, d'information et de formation.

Au final, la convention a surtout permis de faire avancer la question du handicap et de sa prise en charge dans les lieux d'accueil de jeunes enfants, et plus largement dans les institutions qui s'y rapportent.

Les conditions de pérennisation du poste restent cependant précaires, comme l'a montré un DLA réalisé à ce propos, qui a pointé les difficultés financières à prévoir en 2019. Et pour cause : le cofinancement triennal accordé par le Comité de Coordination Action Handicap (CCAH) s'arrête à fin 2018, et le Conseil départemental, bien que très concerné par la question, au titre de la PMI, ne participe pas au cofinancement. Ceci alors même que le poste et le travail réalisé ont amplement démontré leur utilité. ♦

**PROPOS RECUEILLIS PAR ANNE MEYER
AUPRÈS DE YASMINA ICHALEN,
COORDINATRICE**





En 2013, à la suite de l'accueil d'une petite fille malentendante, l'équipe de la Maison de la petite enfance (Neuville-en-Poitou, Vienne) a construit son projet autour de l'apprentissage de la langue des signes. Ici, Eden, 8 mois, au moment du repas signe avec ses deux mains : encore !
(Voir La Gazette n°122, page 12).

Comme première étape, un programme en quatre volets :

- une conférence (en février 2017) pour sensibiliser au thème et le mettre en lumière ;
- un cycle de 14 heures de formation dispensées auprès d'une cinquantaine de professionnel.le.s ;
- trois ateliers dédiés : à la création d'une malle pédagogique spécifique, à la communication – quelle posture pour les personnels des lieux d'accueil et quelle ouverture vers les familles concernées et à la création d'un « groupe réseau » d'appui aux équipes (repérage des ressources mobilisables et des priorités à travailler, mise à disposition de personnel spécialisé en renfort « tournant », etc.).

© Maison de la petite enfance (86)

Pour 2018, un salon petite enfance consacré au handicap viendra mettre un point d'orgue au programme et permettra notamment aux familles, aux professionnel.le.s et aux élu.e.s d'échanger et de tracer de nouvelles perspectives – en termes de formation, de méthodes, etc.

Au vu de l'implication des acteurs, de leur satisfaction et de leur désir de poursuivre l'aventure, une seconde étape pourra voir le jour, avec un complément de formation (trois journées) et une expertise renforcée sur les ateliers.

Quelques effets vertueux collatéraux

L'ensemble de ce processus a certes demandé du temps, car il faut apprendre à s'écouter, à « chasser d'autres lunettes », à travailler ensemble. Le nombre d'enfants handicapés n'est effectivement pas très élevé, mais la démarche bénéficie au final à l'ensemble des acteurs : ils ont coopéré et en ont tiré des enseignements méthodologiques transférables à d'autres situations du territoire, ainsi qu'une meilleure interconnaissance. C'est bien vrai : tout seul, on va plus vite ; ensemble, on va plus loin ! Et c'est plus créatif... ♦

**PROPOS RECUEILLIS PAR ANNE MEYER
AUPRÈS DE CLAIRE GARCIN-MARROU,
COORDINATRICE ENFANCE JEUNESSE**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE (ISÈRE)

LA QUESTION DU HANDICAP EST À POSER DANS UN CADRE GLOBAL ET SYSTÉMIQUE

La Communauté de communes Cœur de Chartreuse est née en janvier 2014 de la fusion de trois Communautés de communes. C'est un territoire rural / montagnard, où un tiers de la population a moins de 25 ans.

Le contexte territorial et démographique

Les jeunes familles y sont nombreuses. Une partie d'entre elles doivent se déplacer pour se rendre au travail. Cette mobilité « pendulaire » contribue à expliquer que la compétence Enfance Jeunesse est reconnue depuis longtemps, réaffirmée par la Communauté de communes actuelle, et soutenue par une mission de coordination des structures d'accueil créée en 2005 afin de garantir le maintien des services existants et la circulation de l'information afférente. La petite enfance (0 à 6 ans), peut ainsi compter sur quatre structures (dont trois associations), ainsi que sur un « Bébébus » itinérant de la Communauté de communes, et un RAM.

Dans ce cadre, un réseau associatif tel que l'Acepp a de longue date une pleine légitimité en termes de pratiques et de réflexion pédagogiques et sociales. Il est notamment

partie prenante du Collectif ressources petite enfance (CRPE) qui regroupe l'ensemble des acteurs petite enfance du territoire, et assure trois missions d'interface : l'animation d'événements et de rencontres entre structures, la formation / l'information des parents et des professionnels, et la conception de matériel pédagogique.

La prise en charge du handicap dans les Eaje

Depuis 2014, à l'issue d'un processus de recueil des besoins, le thème du handicap est pointé comme priorité du territoire, et donne lieu au programme expérimental « Accueillir des enfants (0/6 ans) en situation de handicap ou à besoins spécifiques, en milieu ordinaire ».

Ce programme s'inscrit comme approche globale d'une thématique à situer dans un cadre « systémique », c'est-à-dire impliquant différents acteurs, associatifs et institutionnels (notamment la CAF et le département de l'Isère), qui coopèrent pour construire des réponses face à une problématique commune à certaines familles du territoire. L'Acepp y tient une place primordiale d'accompagnement et d'expertise.